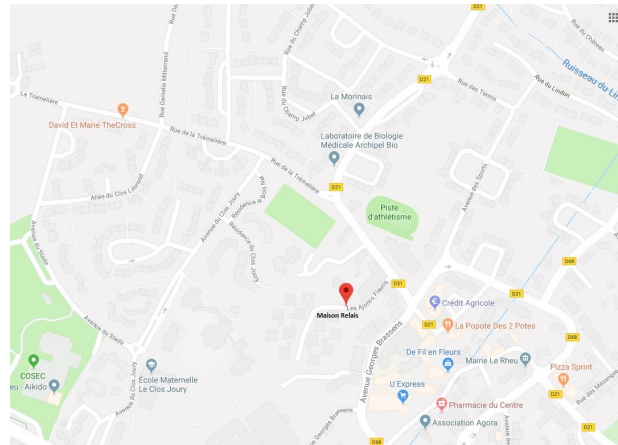


Les logements et leur localisation

Plan d'accès :



L'espace de vie est organisé autour de 16 logements autonomes de type 1 à proximité d'un espace commun. Pour combiner logements privés et vie collective, cet espace commun intègre la présence quotidienne d'un couple d'hôtes salariés de l'UDAF.

Contact :

Service Habitat Regroupé
 Email : habitat@udaf35.unaf.fr
 Téléphone : 02 30 03 95 60

Maison Relais . Le Rheu

L'UDAF en quelques mots

Ses missions sont définies dans l'article L.211-3 du Code d'Action Sociale et des Familles :

- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles
- Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge
- Exercer devant toutes les juridictions, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts des familles

Missions de la Maison Relais

La Maison Relais permet l'accueil sans limitation de durée de personnes qui, sans relever d'une institution de type sanitaire ou médico-sociale, sont incapables d'intégrer un logement autonome classique sans un accompagnement adapté.

L'attention est portée sur les personnes les plus à même de pouvoir bénéficier de la vie en résidence, qui expriment une réelle volonté de s'inscrire dans une structure avec une vie collective, de respecter le règlement de fonctionnement du dispositif.

Le futur résident doit être partie prenante dans cette phase d'admission : des entretiens préalables et la visite des lieux sont un minimum d'implication de sa part .

L'accompagnement

Les objectifs de la structure, en relation avec un binôme de professionnels, sont :

- Favoriser l'insertion sociale
- Favoriser des relations familiales et amicales
- Permettre le maintien des relations familiales
- Développer la participation à la vie culturelle et sportive
- Développer les temps et espaces d'échanges collectifs
- Favoriser la mise en commun des expériences de chacun
- Etre les interlocuteurs des services sociaux et services de santé de proximité